

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
12 octobre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN
Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET
Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

ABSENTS

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28
Rafik BZIOUI



DEL/2022/FI/97**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDET – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BOURNAZEL**

Monsieur le Maire rappelle que le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain « Lionderie – Trois Baudets » est en cours de réalisation.

Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille a mis en place, avec chacune des communes qui développe un projet de renouvellement urbain, une convention qui régit l'ensemble des participations financières supportées par les 2 partenaires.

En effet, la MEL assurant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des aménagements prévus dans le cadre du NPRU, il s'avère nécessaire de fixer les règles :

- de paiement des travaux (par la MEL),
- de remboursement des dépenses relevant des compétences habituelles de la ville
- et de reversement des subventions (perçues par la MEL, au bénéfice de la Ville)

Est concerné un ensemble de travaux dits « d'aménagement d'ensemble » correspondant à des créations de voiries, réseaux et espaces verts.

Par délibération DEL 2021/FI/46, en date du 27 mai 2021, le conseil municipal a approuvé ladite convention qui a été signée le 12 juin 2021.

La convention vient détailler les opérations d'aménagement prévues, le bilan de ce programme à la date de signature et les participations financières de chacune des parties.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement d'ensemble de l'espace Bournazel ont été entrepris concernant l'enfouissement des réseaux. Il convient ainsi de délibérer sur la répartition des coûts telle que convenue dans la convention susvisée, reprise dans le tableau ci-après.

REPARTITION RESEAUX				
RECAPITULATION GENERALE	BUDGET	ENEDIS	TELECOM	ECLAIRAGE PUBLIC
TOTAL TITRE : TRAVAUX PREPARATOIRES	12 070,83 €	4 730,13 €	4 289,95 €	3 050,75 €
TOTAL TITRE : TRANCHEES	90 923,51 €	25 258,69 €	32 190,30 €	33 474,51 €
TOTAL TITRE : BASSE TENSION SOUTERRAIN	16 747,58 €	16 747,58 €		
TOTAL TITRE : BASSE TENSION AERIEN	17 277,34 €	17 277,34 €		
TOTAL TITRE : RESEAU DE TELECOMMUNICATION MEL	24 051,46 €		24 051,46 €	
TOTAL TITRE : VIDEO PROTECTION				
TOTAL TITRE : ECLAIRAGE PUBLIC	27 040,21 €			27 040,21 €
TOTAL HORS TAXE	188 110,93 €	64 013,74 €	60 531,71 €	63 565,47 €
T.V.A au taux de 20%	37 622,19 €	12 802,75 €	12 106,34 €	12 713,09 €
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES	225 733,11 €	76 816,49 €	72 638,05 €	76 278,57 €
REPARTITION	TOTAL	ENEDIS	TELECOM	ECLAIRAGE PUBLIC
La MEL	92 538,58 €	32 006,87 €	60 531,71 €	
VILLE	95 572,35 €	32 006,87 €		63 565,47 €
TOTAL HORS TAXE	188 110,93 €	64 013,74 €	60 531,71 €	63 565,47 €
T.V.A au taux de 20%	37 622,19 €	12 802,75 €	12 106,34 €	12 713,09 €
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES	225 733,11 €	76 816,49 €	72 638,05 €	76 278,57 €

Vu l'avis conforme de la Commission élargie urbanisme et travaux,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver la répartition des frais de travaux d'enfouissement des réseaux
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération
3. de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

